

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05577 Numéro SIREN : 477 866 214 Nom ou dénomination : Eficium Facilities
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 38190

EFICIUM FACILITIES

Société par actions simplifiée au capital de 237 329,60 euros
Siège social : 88, avenue des Ternes, 75017 PARIS
477 866 214 RCS PARIS
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 07 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 07 mars,
A 11 heures,

Les associés de la société EFICIUM FACILITIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après, « **l'Assemblée Générale** » ou « **l'Assemblée** »), au siège social 88, avenue des Ternes, 75017 PARIS, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François RENAULT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Claire PERRIN est désignée comme secrétaire.

La société EXALMENS AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 593 324 actions sur les 593 324 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de de l'apport partiel d'actifs par la Société EXELMANS Audit et Conseil au profit de sa filiale la Société EXELMANS Audit, décide, conformément à l'article 823-5 du Code de commerce, de mettre fin au mandat de Commissaire aux Comptes de la Société EXELMANS Audit et Conseil, et décide de nommer en remplacement :

- La Société AFI AUDIT, domicilié 26 et 28 rue Marius Aufan 92300 Levallois Perret, représentée par Monsieur Yannis GIRAUD

Pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

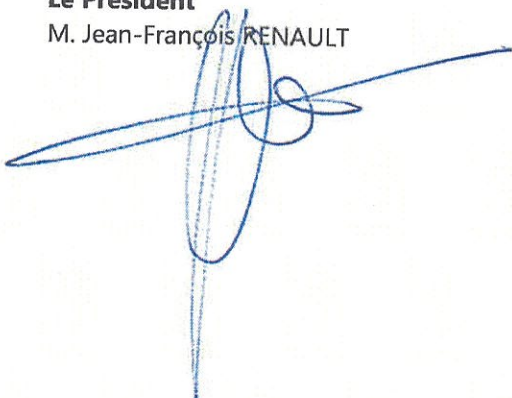
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Jean-François RENAULT



Le secrétaire

Mme. Claire PERRIN

